

Syndicat CGT des fonctionnaires territoriaux et agents publics de Drancy. Bourse  
du Travail 22, rue de la République 93700 Drancy

Drancy, le 5 mars 2007

Lettre ouverte

Aux élu(e)s du Conseil Municipal de Drancy  
et aux Elu(e)s du Peuple de France

Objet : Non respect par le Maire du protocole d'accord Syndicat / Municipalité.

- Après nous avoir supprimé, sans motivation, les subventions au syndicat en 2006 et 2007,
- Après nous avoir supprimé, sans motivation, le téléphone que nous avons dû payer,
- Après nous avoir supprimé, sans motivation, l'agent administratif d'accueil à la Bourse du Travail, au service de la population,
- Après avoir attaqué pour diffamation et sans motivation, le secrétaire général CGT des fonctionnaires territoriaux,
- Après avoir envoyé la police municipale pour interdire la communication CGT, sans justification légale,

### **Le Maire de Drancy Jean Christophe LAGARDE s'attaque au droit syndical CGT dans la collectivité !**

Par une décision arbitraire, sans respect des obligations de concertation du protocole d'accord, le Maire, entrave les moyens de fonctionnement des élu(e)s CGT afin qu'ils ne puissent plus rencontrer et assister les agents de la ville. Ce délit d'entrave se caractérise par le refus de la municipalité de ne plus traiter administrativement et accorder les heures acquises depuis 1999. Ces acquis sont pourtant entérinés par la signature commune du syndicat et des représentants de la municipalité.

Le syndicat CGT a dit **STOP** !!!

Les dossiers suivis par le syndicat sont bien évidemment de nature administrative mais également d'écoute et de soutien des agents confrontés aux situations telles que les harcèlements, les discriminations, les suicides, la baisse du pouvoir d'achat, la précarité grandissante...

Un recours devant le juge des Référé et auprès du Président du Tribunal de Cergy Pontoise a été déposé contre la Ville de Drancy et la décision du Maire de février 2007 avec une demande d'indemnité de **1 million d'euros**.

Les habitants de Drancy, n'ont pas donné pouvoir au Maire de ne pas respecter les engagements municipaux. En tant qu'élu(e)s nous vous demandons de prendre, au regard de la loi, au prochain conseil municipal, les décisions qui s'imposent au vu de ce délit d'entrave au droit syndical dans notre ville. Nous vous informons qu'une plainte au pénal a été déposée et que nous interpellons l'autorité de l'état et du département. Nous vous rappelons qu'il n'est pas indispensable que cette plainte aille jusqu'au jugement car il est de votre devoir et pouvoir d'élu (e)s de ne pas vous laisser entraîner par une décision qui engendrera votre propre responsabilité.

Pour le syndicat

Copie à la Présidence de la République, au Préfet, à l'Assemblée nationale.